

# Mairie de Lamontélarie

81260 LAMONTELARIE  
Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54  
[mairie.lamontelarie@orange.fr](mailto:mairie.lamontelarie@orange.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

### Présents :

M. Pierre ESCANDE  
M. Philippe BAUDIERE  
Mme. Eliane GERSTENMAIER  
Mme. Chantal GUILLOT  
Mme. Julie COUGET  
M. Olivier PHALIPPOU

### Absents :

Mme Fanny SOLANS

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 17h30.  
Mme. Julie COUGET est désignée secrétaire de séance.

### **I. Approbation compte-rendu Conseil municipal du 21 juin 2016**

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **II. Décision modificative budgétaire commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits concernant la Contribution au Fonds National de péréquation des ressources intercommunale (FPIC) sont insuffisantes au niveau des prévisions budgétaires 2016. Il propose à l'assemblée de prendre une décision modificative budgétaire comme suit :

<b>011 Charges à caractère général</b>	
<b>615231 Entretien voies et réseaux</b>	- 400€
<b>014 Atténuation de produit</b>	
<b>73925 Fonds de péréquation recettes fiscales Com. Intercom.</b>	+ 400 €

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

### **III. Modification des statuts du SIVOM de Brassac**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du SIVOM de Brassac en date du 5 juillet 2016 portant modification des articles 1 et 5 des statuts et ce suite à la création de la commune nouvelle de Fontrieu.

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

#### **IV .Fusion Communautés de Communes : fixation du nombre et répartition des sièges**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition de la Communauté issue de la fusion de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc doit être fixée selon les modalités prévues par la loi. De plus, il indique qu'il n'est plus possible de conclure un accord local entre les Communes du fait de l'hétérogénéité de taille des Communes de la Communauté issue de la fusion. Compte tenu de ces éléments, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté issue de la fusion de la manière suivante correspondant au droit commun :

<b>LACAUNE</b>	<b>10</b>	<b>ESPERAUSSES</b>	<b>1</b>
<b>LA SALVETAT SUR AGOUT</b>	4	GIJOUNET	1
<b>MURAT SUR VEBRE</b>	3	LE SOULIE	1
<b>VIANE</b>	2	BERLATS	1
<b>ANGLES</b>	2	LAMONTELARIE	1
<b>FRAISSE SUR AGOUT</b>	1	CAMBON ET SALVERGUES	1
<b>NAGES</b>	1	ESCROUX	1
<b>MOULIN MAGE</b>	1	SENAUX	1
<b>ROISIS</b>	1		
<b>BARRE</b>	1		
<b>CASTANET LE HAUT</b>	1	<b>TOTAL DES SIEGES</b>	<b>35</b>

Un débat s'instaure au sujet de la fusion.

Cette fusion et le nombre de représentants des communes sont imposés par la loi dès lors la question se pose de l'utilité d'une délibération du conseil municipal.

Il est rappelé que la commune de Lamontélarie disposait comme les autres petites communes en début de mandat de deux conseillers communautaires, suite à un accord dérogatoire au sein de la communauté de commune de la montagne du haut Languedoc. Cet accord visait à assurer une représentation plus favorable des petites communes. Dans le cadre de la fusion, un tel accord devient caduc et impossible.

Le conseil municipal en prend acte mais s'inquiète de l'avenir et de la représentation des petites communes au sein de la nouvelle intercommunalité ainsi que du déséquilibre du nombre de représentant des autres communes, notamment de Lacaune. Il regrette que cette modification soit imposée en cours de mandat et en dehors de toute élection.

Après discussion, il est décidé de voter cette délibération.

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 2    Pour : 4

#### **V. Adhésion contrat de groupe assurance des risques statutaires**

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service. Il propose en conséquence à l'assemblée d'adhérer au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion du Tarn qui aura la tâche de gérer le marché public d'assurance. Cette délégation fera l'objet d'une indemnisation égale à 3.5% du montant des cotisations versées par la collectivité à l'assureur.

M. le Maire demande aux membres de l'Assemblée d'adhérer à ce contrat groupe, de l'autoriser à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement AXA France Vie déclaré attributaire du marché et de l'autoriser à signer la convention de gestion établie entre le Centre de gestion du Tarn et la Commune.

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

## **VI. Adoption plan de financement définitif du Fonds de concours « Travaux dissimulation réseau hameau de Fréjerau »**

Monsieur le Maire rappelle que notre Communauté de Communes nous a attribué un Fonds de concours pour les travaux de dissimulation du réseau de télécommunication du hameau de Fréjerau.

<b>Fonds de concours</b>	<b>3 032.93 €</b>	<b>50%</b>
<b>Autofinancement communal</b>	<b>3 032.94 €</b>	<b>50%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 065.87 €</b>	<b>100%</b>

Il propose à l'assemblée de demander le versement du solde d'un montant de 909.88 € pour solde de tout compte au vu des acomptes déjà versés et pour cela de valider le plan de financement définitif mentionné ci-dessus.

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

## **VII. Adhésion Charte régionale « Zéro phyto »**

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et nos villages » proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON)

Le contexte et les engagements :

- La Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) fixe aux états membres l'objectif d'une eau de bonne qualité à 2015 en particulier vis-à-vis des pesticides.
- Le Plan Ecophyto, issu du Grenelle de l'Environnement, fixe un objectif de réduire de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires.
- La loi Labbé du 6 février 2014 vise à mieux encadrer l'utilisation de ces produits sur le territoire national et indique qu'à horizon 2020, les collectivités ne pourront plus avoir recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public.

Objectifs de la Charte : protéger la santé publique et l'environnement.

- Promotion des méthodes alternatives d'entretien des espaces publics
- Incitation des usagers non agricoles, professionnels et particuliers, à abandonner progressivement leur utilisation de pesticides
- Initiation d'une réflexion sur de nouveaux aménagements urbains, permettant un entretien facilité et des économies d'eau.

Démarche et concrétisation :

- Après la réalisation des actions des niveaux 1,2 et 3, prétendre au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides ».

Après lecture de la Charte, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, d'adopter le cahier des charges et de solliciter l'adhésion de la commune à la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages ».

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

## VIII. Point programme travaux Eau potable

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint nous rappelle que nous avons obtenu l'arrêté préfectoral des Périmètres le 9 octobre 2015 et nous présente le programme de travaux d'eau potable, ainsi que l'étude des coûts estimatifs correspondante.

<b>DOSSIER, MAITRISE D'ŒUVRE ET D'OUVRAGE, ACQUISITIONS</b>	<b>Montants HT</b>
<b>Maîtrise d'œuvre avec assistance Maître d'ouvrage</b>	15 700
<b>Coordonnateur sécurité</b>	4 000
<b>Acquisitions, bornages</b>	15 000
<b>Hydrogéologue</b>	1 500
<b>Loi sur l'eau</b>	3 800
<b>Dossier traitement administratif</b>	1 000
	3 000
<b>Sous-total Dossier</b>	<b>44 000</b>

<b>Unité de distribution du village</b>	<b>Montants HT</b>
<b>1 - Captage du Redondel</b> accès, remise en état captage, enceinte grillagée, panneaux	38 700
<b>2 – Réservoir des Jeannettes</b> accès, réfection intérieure, traitements, raccordement ferme	79 500
<b>Sous-total UD village</b>	<b>118 200</b>

<b>Unité de distribution de Rouquié</b>	<b>Montants HT</b>
<b>1 – Captage de Rouquié</b> accès, création Rouquié haut, raccordements, chambre de vannes, enceinte grillagée, panneaux	66 800
<b>2 – Réservoir Rouquié</b> accès, réfection intérieure, traitements	72 900
<b>Sous-total UD Rouquié</b>	<b>139 700</b>

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rajoute que, pour l'ARS, l'Agence de l'Eau et le Département, cette opération est classée comme prioritaire et peut donc bénéficier d'un taux global d'aide de 70%.

<b>Montant total dossier, UD village, UD Rouquié</b>	<b>301 900 € HT</b>
<b>Agence Adour Garonne 60%</b>	<b>181 140 € HT</b>
<b>Conseil Départemental 10%</b>	<b>30 190 € HT</b>
<b>Autofinancement communal</b>	<b>90 570 € HT</b>

Il présente également l'échéancier des prochaines actions à engager, soit :

- Pour fin 2016, CET INFRA travaillera sur le projet et sur la création des accès aux captages et réservoirs
- Le dossier de Consultation des Entreprises est programmé pour début 2017 afin de disposer des dossiers marché de travaux en février/mars 2017. Les premières commissions d'attribution des aides du Département et de l'Agence de l'Eau ayant lieu durant le mois d'avril/mai
- Le démarrage des travaux peut être envisagé en juin/juillet 2017 avec la création des accès. Les travaux se poursuivront en septembre 2017 par la reprise des ouvrages de captage, les clôtures et la création des unités de traitement, y compris les travaux sur les réservoirs.

Le Conseil Municipal prend acte des éléments présentés et approuve les démarches entreprises en vue de la réalisation du programme de travaux d'eau potable.

## IX. Point Fonds de Concours Communauté de Communes

Projets + travaux terminés	Montant du FDC	TOTAL	Date délib. CCMHL
Travaux de voirie chemin de Moussous	3 070.54	3 070.54	29/09/2015
Dissimulation réseau télécom Fréjerou	3 032.93	6 103.47	29/09/2015
Travaux voirie intempéries 2014	15 613.47	21 716.94	29/09/2015
Travaux de voirie 2015	6 288.95	28 005.89	06/04/2016
Aménagement PAV Rouquié	3 285.00	31 290.89	13/09/2016
Pont Burget sul Mouli	5 992.87	37 283.76	Prochain Conseil Com.Com.
Carrefour Rouquié	1 454.38	38 738.14	Attente notif. Département
Mur soutènement place de l'église	1 784.25	40 522.39	Prochain Conseil Com.Com.
TOTAL	40 522.39		

Après avoir présenté et commenté le récapitulatif des demandes de Fonds de Concours sollicitées par la Commune auprès de notre Communauté, Monsieur le Maire souligne qu'il reste environ 20 000 € disponibles, mais qu'il faut les engager normalement avant la fusion des Communautés, donc avant fin 2016. Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal pensent qu'il serait peut-être opportun d'en utiliser une partie pour les Périmètres, nonobstant le délai imparti pour les demandes des financements. Il faudra également financer en urgence une chaudière pour les bâtiments rez-de-chaussée mairie, prévoir le changement de la porte d'entrée du logement gauche du presbytère et le solde pourra être employé pour le projet global de rénovation et de mise aux normes de notre mairie.

## XI. Point travaux réaménagement bâtiment Mairie (chauffage)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la chaudière du rez-de-chaussée de la Mairie est tombée en panne l'an dernier et qu'un plombier l'a remplacée par une machine de prêt provisoire, mais qui fonctionne à l'énergie électrique et consomme énormément. De plus, elle n'est pas assez puissante pour chauffer correctement l'ensemble des surfaces. Nous ne pouvons donc attendre que les travaux pour le projet global de rénovation et de mise aux normes commencent. Il est donc urgent d'acquérir une chaudière neuve et performante. Nous avons prochainement un rendez-vous avec notre architecte afin qu'elle nous apporte ses conseils sur ce sujet.

## XII. Point entretien logement presbytère

Monsieur le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informent l'assemblée que le locataire de l'appartement gauche du presbytère avait demandé que les conduits de fumée soient réhabilités. Cela a été fait pour un conduit. Pour l'autre, des difficultés d'ordre technique ne permettent pas cette opération. En revanche, pour la préservation et pour une meilleure isolation de ce bâtiment communal, la décision est prise de changer les menuiseries obsolètes par tranches annuelles. Pour cette année, nous avons donc demandé des devis en vue du changement de la porte d'entrée.

## XIII. Point programme architectural

Un résumé est fait concernant le projet de café éphémère construit sur notre commune, plus précisément sur la place de la Mairie, par une étudiante de l'école d'architecture de Toulouse. Cette opération a été réalisée suite à de nombreux ateliers effectués tout au long de l'hiver en concertation avec les habitants de la commune. Monsieur le Maire précise qu'un Contrat de prêt à usage a été signé le 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour une durée de trois mois explicitant les charges et conditions de

l'emprunteur. En particulier tout ce qui concerne la gestion de ce bien en bon père de famille et le fait de s'assurer contre l'incendie et tout autre dégât.

Les Conseillers Municipaux se félicitent d'une part de la réussite de l'étudiante dans ses études qui se sont conclues par un diplôme d'Etat. D'autre part, il est avéré que cette réalisation a été très appréciée par la quasi-totalité des Montéliots et des touristes. De plus, il est à noter que nos deux Conseillers Départementaux sont venus le visiter et ont été enchantés par ce projet éphémère. Cependant, s'agissant d'un projet éphémère, il devrait être démonté après la saison. La question est posée du devenir de cette construction.

Après un long débat sur la sécurité, la sûreté, les questions d'hygiène concernant une telle opération, il est décidé que question sera posée au service d'urbanisme de notre Communauté afin de savoir si il est possible de conserver un tel bâtiment en toute légalité. Il pourrait être utilisé à des fins de rangement pour les services de la Mairie ou pour l'association Les Montéliots.

#### **XIV. Point vente de bois après coupe**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 14 mars 2015 relative à la vente de bois restant de la coupe vendue à un exploitant forestier situé dans le secteur de Puech Vert – Vialanove et Rouquié. Il avait été décidé de vendre ce bois de chauffage aux propriétaires de résidence secondaires de notre commune à un prix attractif au vu de sa qualité, soit 15.00 € le stère. Cette vente a pratiquement couvert les frais de débardage : 600 € de recette pour 720 € de coût de débardage.

#### **XV. Questions diverses**

- ❖ Olivier PHALIPPOU nous informe que des administrés souhaiteraient que les panneaux indicatifs de nos hameaux qui sont abimés ou absents soient remplacés. Afin de faire la demande de devis et avant toutes choses, nous allons faire un inventaire précis de ces panneaux. L'opération de remise en place pourrait être réalisée lors du premier semestre 2017.
- ❖ Certains administrés souhaiteraient également que soit faite une campagne supplémentaire de passage de l'épareuse sur les accotements de nos voies communales et ceci pour des raisons de sécurité. L'agent communal a bien commencé cette campagne mais il lui sera signifié les secteurs qui n'ont pas encore été faits.
- ❖ Des questions sont posées afin de savoir où nous en sommes avec le projet d'adduction d'eau potable du secteur de la Landes et de la Brizaude. Il est rappelé que ce projet n'est pas abandonné, mais nous devons attendre que le projet des Périmètre, dont le montant correspond à plus d'un budget communal annuel, soit bien engagé. Nous pourrions commencer des études sérieuses pour cette adduction courant 2017.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverse, la séance est levée à 20H00.

Le Maire  
Pierre ESCANDE